



MAIRIE  
42220 COLOMBIER

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**1- Le cadre général du compte administratif**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 14 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

**2 - Éléments de contexte du budget**

Le Budget Primitif 2018 de la commune de Colombier a été voté par le conseil municipal le 05 avril 2018. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer les projets d'avenir.

Le budget 2018 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité.

**3 - La section de fonctionnement**

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers) ainsi qu'aux prestations fournies à la population (locations de salle),

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 194 703.91 euros. Elles augmentent par rapport à 2017 (187 617.88 €).

La commune dispose d'un patrimoine, constitué notamment par des appartements locatifs, qui apporte une garantie financière certaine.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (effectif maintenu en 2018 à 2 agents), les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les cotisations annuelles d'assurances, les frais de scolarité.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à 154 635.22 euros. Elles sont stables par rapport à 2017 (154 530.23 €).

Le compte administratif 2018 du budget principal laisse apparaître dans sa section de fonctionnement un solde positif de 44 598.17 euros, ceci compte tenu des résultats reportés de 2017 soit 4 529.48 euros en recettes.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

### b) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés en 2018 et fixés ainsi :

Taux de la taxe d'habitation : 8.74 % ;

Taux de la taxe sur le foncier bâti : 7.31 % ;

Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 19.86 %.

Le produit de la fiscalité locale en 2018 s'élève à 50 174.00 € (49 326.00 € en 2017).

### c) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune.

Le produit de la DGF en 2018 s'élève à 39 385.00 €. Il est en légère augmentation par rapport à 2017 (38 934.00 €) mais en diminution par rapport à 2016 et 2015.

## 4 - La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : le fond de compensation de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection de bâtiments communaux, la réfection de la voirie communale...).
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

### b) Les principaux projets inscrits et réalisés sur le budget de l'année 2018 sont les suivants :

- programme de voirie 2017 : 48 749.70 € TTC,
- programme de voirie 2018 : 25 977.36 € TTC,
- l'aménagement du cimetière : 3 960.00 € TTC,
- le solde de la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des fêtes : 4 205.32 € TTC,
- la rénovation des WC publics : 5 257.77 € TTC,
- la continuité du fond de concours versé chaque année durant 10 ans à la Communauté de communes des Monts du Pilat pour la mise en place de la fibre optique (projet THD42) pour 2 190.00 € TTC par an.

La majorité des projets d'envergure a été réalisée et la commune compte ainsi stabiliser ses finances.

Les recettes réelles d'investissement en 2018 s'élèvent à 243 092.90 euros.

Les dépenses réelles d'investissement en 2018 s'élèvent à 132 850.63 euros.

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître dans sa section investissement un solde positif de 17 494.02 €, ceci compte tenu des résultats reportés de 2017 soit 92 748.25 euros en dépenses.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Pour 2018 aucun crédit n'est reporté sur 2019. Si crédits il y avait, ceux-ci permettraient le démarrage de travaux en début d'année 2019, sans attendre le vote du budget primitif.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser sur l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 1 980.00 euros et correspondent aux subventions restant à recevoir.

### **5 - Budget annexe : eau et assainissement**

Recettes réelles de fonctionnement en 2018 : 47 011.91 euros

Dépenses réelles de fonctionnement en 2018 : 55 906.16 euros

Recettes réelles d'investissement en 2018 : 68 534.42 euros

Dépenses réelles d'investissement en 2017 : 112 576.68 euros.

Les principales dépenses d'investissement correspondent au remboursement du solde d'un emprunt à court terme d'un montant de 92 000.00 euros et aux amortissements (13 793.00 €).

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2017 (58 929.22 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2017 (59 079.33 €).

Le compte administratif du budget annexe eau et assainissement laisse apparaître, dans sa section de fonctionnement un solde positif de 35 356.73 € et dans sa section investissement un solde négatif de 11 337.96 €, ceci compte tenu des résultats reportés de 2017 soit 44 250.98 euros en recettes de fonctionnement et 52 704.30 euros en recettes d'investissement..

Restes à réaliser : 20 000.00 euros sont reportés sur le budget primitif 2019 en dépenses d'investissement.

### **6 - Budget annexe Chaufferie bois**

Recettes réelles de fonctionnement en 2018 : 8 910.90 euros

Dépenses réelles de fonctionnement en 2018 : 15 066.92 euros

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2017 (13 078.03 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2017 (12 691.08 €).

Le compte administratif du budget annexe chaufferie bois laisse apparaître, dans sa section de fonctionnement un solde négatif de 1 882.90 € ceci compte tenu du résultat reporté de 2017 soit 4 273.12€ en recette.

Il n'y a pas de section d'investissement dans ce budget annexe.

### **7 - Etat de la dette**

a) Pour le budget principal, la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2018.

Le remboursement du capital des emprunts en cours réalisé en 2018 s'élève à 37 798.87 euros.

Le capital restant dû est de 639 427.23 euros au 31 décembre 2018.

Un emprunt est arrivé à son terme en janvier 2018 (84 400.00 euros souscrit sur 15 ans pour les travaux de réhabilitation des appartements de l'ancien presbytère).

b) Pour le budget eau et assainissement, la commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2018.

Le remboursement du capital des emprunts en cours réalisé en 2018 s'élève à 95 944.60 euros, dont 92 000 euros de remboursement anticipé d'un prêt à court terme souscrit sur 2 ans pour les travaux d'extension du réseau d'eau.

Le capital restant dû est de 112 473.91 euros au 31 décembre 2018.

Fait à Colombier le 20 mars 2019

Le Maire,

Jean-Paul VALLOT